



# Terms of Sale Conditions Générales de Vente

F 07 01 – ToS  
Version 02

**1. APPLICABILITY – PRODUITS DENTAIRES S.A.** and Buyer agree that the Terms of Sale hereinafter set forth shall govern the relationship between PRODUITS DENTAIRES S.A. and Buyer to the extent that the parties do not have a written agreement in effect that conflicts with such Terms of Sale. Buyer acknowledges and accepts all such Terms of Sale by placing an order for any Products with PRODUITS DENTAIRES S.A.. These Terms of Sale shall be deemed to be part of any contract or order for the purchase of the Products between PRODUITS DENTAIRES S.A. and Buyer. These Terms of Sale will also apply to any subsequent orders in the case of ongoing business relations, even if they are not explicitly agreed upon again. Neither Buyer's conditions of purchase, its purchase order terms, nor any of Buyer's other terms or conditions shall apply unless specifically agreed on in advance and in writing by PRODUITS DENTAIRES S.A..

**2. DEFINITIONS.** The following terms shall have the meaning as defined below, unless the context requires otherwise: "Buyer" means the party to whom PRODUITS DENTAIRES S.A.'s Product is sold. "Invoice" means the time-stamped commercial document that itemises and records the transaction between Buyer and PRODUITS DENTAIRES S.A. "PRODUITS DENTAIRES S.A." a Swiss limited company, with a share capital of 100'000 Swiss Francs having its registered office at rue des Bosquets 18, 1800 Vevey, Switzerland, registered with the Trade Register of Vaud State under the UID/IDE identification No. CHE-105.926.052. "Order" means a Purchase Order for which Buyer has received an Order Confirmation from PRODUITS DENTAIRES S.A. "Order Confirmation" means final acceptance and confirmation of the Purchase Order evidenced by a document from PRODUITS DENTAIRES S.A. to Buyer, upon receipt of the Purchase Order, including Products references, its designations, and prices or the enforceable Proforma Invoice returned to PRODUITS DENTAIRES S.A. by Buyer. "Product" means any instrument, part, tooling, and any other equipment sold by PRODUITS DENTAIRES S.A. to Buyer. "Purchase Order" means the order placed by Buyer directly in writing to PRODUITS DENTAIRES S.A. for Products. "Proforma Invoice" means the document sent by PRODUITS DENTAIRES S.A. setting out the proposed costs and financial commitments at which PRODUITS DENTAIRES S.A. is willing to sell the Products upon request of a potential Buyer.

**3. PROFORMA INVOICE.** Unless specifically agreed differently in writing, a Proforma Invoice is valid for 1 (one) month. To be legally enforceable, the Proforma Invoice shall be returned to PRODUITS DENTAIRES S.A. before its expiry date and must bear the professional stamp and the handwritten words "Read and approved - Order form", the date of the order, and the name and signature of Buyer. Acceptance of the Proforma Invoice will be worth acceptance of this Terms of Sale.

**4. PURCHASE ORDER.** Buyer shall place its Purchase Order(s) personally in writing directly to PRODUITS DENTAIRES S.A. by post or by email at [order@pd-dental.com](mailto:order@pd-dental.com). For Switzerland the minimum purchase amount is CHF 250.-, outside Switzerland the minimum purchase amount is CHF 800.- and EUR 800.- for countries in the Eurozone. PRODUITS DENTAIRES S.A. shall be entitled to either charge an administrative fee of CHF 50.- for Switzerland, and CHF 80.- (or EUR 80.-) outside Switzerland or cancel a Purchase Order that does not meet said minimum amount. Some Products are subjected to Minimum Order Quantities (MOQ), in the case MOQ are not met, PRODUITS DENTAIRES S.A. is free to apply the corresponding Manufacturer's Suggested Retail Price (MSRP) instead or cancel the Purchase Order. PRODUITS DENTAIRES S.A. reserves the right to update prices without any prior notice.

**5. ORDER CONFIRMATION.** Each Purchase Order is subject to final acceptance and confirmation by PRODUITS DENTAIRES S.A.. The Purchase Order shall be considered accepted and confirmed by PRODUITS DENTAIRES S.A. upon successful transmission of the Order Confirmation to Buyer. No Purchase Order shall be binding unless confirmed in writing by PRODUITS DENTAIRES S.A..

**6. PRICE.** Buyer shall purchase the Products at the prices set by PRODUITS DENTAIRES S.A. as set forth under the Order Confirmation. The prices are specified EX WORKS (EXW) and in Swiss Francs (CHF) or Euros (€) (for countries in the Eurozone), rounded at the nearest 0.05 cents and exclusive of VAT unless stated otherwise in any Order Confirmation. The currency applied on the Order Confirmation prevails over any other agreement. Transport, packing, and insurance costs (where necessary) will be added to the invoice, in a separate section. Transport expenses will depend on the total volume and destination of the order. Packing fees will be estimated according to the number of parcels and whether the Product falls under the Dangerous Good Regulations (DGR). In case of document legalization is required, PRODUITS DENTAIRES S.A. will charge a treatment fee of CHF 40.- that will be added to the fees PRODUITS DENTAIRES S.A. will advance to the Swiss Official Institutions. In case of EUR1, PRODUITS DENTAIRES S.A. will charge a minimum fee of CHF 25.- and in case a Certificate of Origin is requested by the Buyer, PRODUITS DENTAIRES S.A. will charge a minimum fee of CHF 50.- for the issuing of such certificate by the local Chamber of Commerce. These fees may be increased depending on the total amount of the invoice and the number of documents to be certified. If Buyer requests otherwise in writing, the costs can appear in a separate invoice.

**7. TAXES.** Prices do not include any sales, use, excise, property, or other such taxes that may be levied on the transaction by local, state, federal or foreign governments. Any taxes PRODUITS DENTAIRES S.A. is required to collect from Buyer will be added to the Invoice or invoiced separately to Buyer. Without proof of exportation of the Products provided by Buyer before issuing the Invoice, PRODUITS DENTAIRES S.A. will add Swiss VAT at the current rate to the Invoice.

**8. TERMS OF PAYMENT.** Unless otherwise agreed in writing, the terms of payment are prepayment from date of the Order Confirmation. The Buyer shall pay within 7 days of the Order Confirmation or as otherwise agreed on in writing at the time of Order Confirmation. Unless otherwise specified, all payments shall be paid by wire transfer to the account of PRODUITS DENTAIRES S.A.. Payments must in all cases be made from a bank account opened and held in the Buyer's name. PRODUITS DENTAIRES S.A. reserves the right, at its sole discretion, to reject any payment originating from a third-party bank account and, where appropriate, to return such payment to the originating account, without incurring any liability therefor. After expiry of the agreed payment terms, interest shall be due to PRODUITS DENTAIRES S.A. based on the most recent rate applied by the Swiss Central Bank plus 10 percentage points. PRODUITS DENTAIRES S.A. is also entitled to obtain from Buyer, as a minimum, a fixed sum of CHF 50.-, as compensation for recovery costs.

**9. SECURITY INTEREST.** By acceptance of the Products, Buyer grants a security interest to PRODUITS DENTAIRES S.A. in any Products purchased by Buyer until such Products are paid for in full, together with all the associated rights and remedies. The transfer of risks (theft, loss, deterioration, or destruction) to Buyer occurs at the time of delivery in accordance with Section 10.

**10. DELIVERY; LIABILITY.** Delivery of the Products to Buyer shall be EXW PRODUITS DENTAIRES S.A. PRODUITS DENTAIRES S.A. is not bound to any obligation or liability for the shipment of the Products. Buyer shall be responsible for all shipping and handling costs. Delivery dates are subject to revision at any time due to causes independent from PRODUITS DENTAIRES S.A.'s control, including, but not limited to, delay in the receipt of complete specifications, fire or other natural disasters, shortages of material, transportation delays, strikes, failure of suppliers or subcontractors to meet delivery schedules, war, riots and any action by or prior system imposed by authority of any government agency (see section 20, Force Majeure). Any delay or non-delivery on account of the foregoing or other similar causes shall not result in liability for PRODUITS DENTAIRES S.A. PRODUITS DENTAIRES S.A. is committed to make its best efforts to ensure on-time delivery as indicated in the Order Confirmation. PRODUITS DENTAIRES S.A. reserves the right to make partial deliveries. Delayed delivery does not entitle the Buyer to compensation by PRODUITS DENTAIRES S.A., nor cancellation of the Purchase Order. As from the time of the delivery, the Products are under the custody of Buyer who bears the risks, whatever the cause. Buyer shall collect the Products within a maximum period of 10 days following notification by PRODUITS DENTAIRES S.A.. After expiry of this period, storage costs may be invoiced to the Buyer by PRODUITS DENTAIRES S.A. as of right, amounting to 1% of the price of the order per Week of delay, and this without prior notice.

**11. REGULATORY REQUIREMENTS.** The Buyer commits to register all Products sold in his country according to the rules and laws in force in the country. If applicable, the Buyer shall provide to PRODUITS DENTAIRES S.A. copies of all regulatory documents issued in the country for the Products registered in the country. The Buyer will bear all registration fees and expenses for the registration of the Products in the Country, unless otherwise agreed. The Buyer shall not modify the packaging (including labelling) of the Products. In case a modification is required for regulatory purposes in force in the country, the Buyer shall notify PRODUITS DENTAIRES S.A.. The modifications must be approved by PRODUITS DENTAIRES S.A. before the Product is sold in the country. The only modification not requiring PRODUITS DENTAIRES S.A.'s approval is the addition of the Buyer contact details, as long as it does not cover or modifies the original labelling information. The Buyer shall maintain records of the distribution of the Products to allow full traceability (by lot) to the final customer. Such records must remain available for inspection at any time. The Buyer shall keep distribution records for a period of at least ten (10) years, and in the case of implantable devices at least fifteen (15) years, after the last item of a given Product has been sold. The Buyer shall ship and store the Products in accordance with the storage conditions described on the Product labelling. The Buyer shall notify any reported incident according to the regulations in force in the country. Upon reception of a Field Safety Notice from PRODUITS DENTAIRES S.A. (e.g. Product recall) namely F 23 03 - FSN - Field Safety Notice, the Buyer shall promptly act as advised by PRODUITS DENTAIRES S.A. For European Buyers concerned by MDR 2017/745 requirements, these Terms of Sale are linked to Distributor Quality Agreement, namely DQA - Distribution Quality Regulatory Agreement EU MDR.

**12. RETURNS OF GOODS.** Any return or exchange of Products can only be made with the prior written consent of PRODUITS DENTAIRES S.A.. Products may only be returned in good condition and only if the delivery is not older than ninety (90) days. Unless the responsibility of PRODUITS DENTAIRES S.A. is engaged, the costs of returning the Products is at the Buyer's expense. A fee corresponding to 25% of the invoiced value of the Products returned will be charged for control, reconditioning and re-labelling. In case of Products returned in bad conditions and requiring to be disposed, PRODUITS DENTAIRES S.A. will apply a 100% fee on invoiced value of the Products plus disposal costs.

**13. INSPECTION; NOTIFICATION OF CLAIMS AND PROCEDURE.** Buyer must inspect any Products purchased by Buyer immediately upon receipt of such Products. All claims relating to quantity or any condition, loss or damage due to packing or shipping of the Products are required to be submitted in writing by Buyer to PRODUITS DENTAIRES S.A. within ten (10) days upon receipt of the Products by Buyer. Failure to properly notify PRODUITS DENTAIRES S.A. as required by this Section 13 voids any warranty, replacement, repair or other obligations imposed hereunder on PRODUITS DENTAIRES S.A. regarding any claims relating to quantity or any condition, loss or damage due to packing or shipping of the Products. For all claims about the Products, the following steps must be respected by the Buyer: (i) all claims must be made in writing and accompanied by the defective Products as well as information on the batch number, invoice reference, practitioner (end-user) reference and date of purchase, (ii) if the defect is confirmed, PRODUITS DENTAIRES S.A. will replace the Product free of charge or issue a Credit Note provided that the Instructions For Use have been fully respected, (iii) no maintenance will be performed on the returned Products, they will be eliminated. Before returning any goods to PRODUITS DENTAIRES S.A., the Buyer should follow the following procedure: (i) request prior confirmation from the practitioner (end-user) that the Instructions For Use had been followed properly, (ii) request the Product reference, batch number and/or invoice reference and date of purchase, (iii) return ONLY the defective part (if any), (iv) investigation results will be shared by PRODUITS DENTAIRES S.A. to the Buyer within thirty (30) days from the date of the reception of the defective part, or, if not available, from the date of the notification of the said claim.

**14. WARRANTIES; DISCLAIMER.** Unless otherwise specified, PRODUITS DENTAIRES S.A. warrants that the Products shall be free from defect in title, material and workmanship for a period of two (2) years upon delivery of the Products to the Buyer or until the expiration date of the Product shelf life when applicable. This warranty is void unless each Product is used properly in the application for which such Product was intended and does not cover Products that were modified without PRODUITS DENTAIRES S.A.'s approval, that have expired or that were subjected to unusual stress or improper storage, installation or handling. Except for the warranty stated in this Section 14, PRODUITS DENTAIRES S.A. grants no warranties for the Products, expressed or implied, either in fact or by operation of law, by statute or otherwise, and PRODUITS DENTAIRES S.A. specifically disclaims any implied warranty of quality, warranty of merchantability, warranty of fitness for a particular purpose or warranty of non-infringement. In no event shall PRODUITS DENTAIRES S.A. be liable for (i) Buyer's reliance upon any special or technical advice or instruction given by PRODUITS DENTAIRES S.A. regarding any Product, (ii) Buyer's reliance on any information contained in any advertisement of any Product by PRODUITS DENTAIRES S.A., or (iii) the cost of procurement of substitute goods by Buyer or for any special, consequential, or incidental damages for breach of warranty.

**1. CHAMP D'APPLICATION – PRODUITS DENTAIRES S.A.** et le Client reconnaissent que les Conditions Générales de Vente énoncées ci-après constituent le seul cadre de leurs relations contractuelles à moins que PRODUITS DENTAIRES S.A. et le Client n'aient signé un avenant écrit en disposant expressément autrement. Le Client adhère entièrement et sans réserve à l'intégralité des présentes Conditions Générales de Vente lorsqu'il passe une commande auprès de PRODUITS DENTAIRES S.A.. Les présentes Conditions Générales de Vente constituent l'intégralité des documents contractuels opposables entre les parties. Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toute relation commerciale en cours et également à toutes commandes à venir. Toute disposition, de quelque nature que ce soit, présentée par le Client notamment ses conditions de commande ou ses conditions générales d'achat sont, à défaut d'acceptation expresse et écrite, inopposables à PRODUITS DENTAIRES S.A..

**2. DÉFINITIONS.** Les termes ci-après s'entendent, dans les présentes Conditions Générales de Vente, selon les définitions suivantes: « Client » désigne la partie à laquelle le Produit de PRODUITS DENTAIRES S.A. est vendu. « Facture » désigne le document horodaté sur lequel figure, par une présentation détaillée, la vente conclue entre le Client et PRODUITS DENTAIRES S.A. « PRODUITS DENTAIRES S.A. », une Société Anonyme Suisse, au capital de 100'000 francs suisses, ayant son siège social rue des Bosquets 18, 1800 Vevey, Suisse, inscrite au Registre du Commerce de l'Etat de Vaud sous le numéro d'identification UID/IDE CHE-105.926.052. « Commande » désigne un Bon de Commande au titre duquel le Client a reçu une Confirmation de Commande envoyée par PRODUITS DENTAIRES S.A. « Confirmation de Commande » désigne l'acceptation et la confirmation définitives du Bon de Commande, matérialisées par un document que PRODUITS DENTAIRES S.A. remet au Client dès la réception du Bon de Commande, comprenant les références des Produits, leurs descriptions et les prix ou l'acceptation ferme et définitive de la Facture Proforma par le Client. « Produit » désigne un instrument, une pièce, un outil et tout autre équipement que PRODUITS DENTAIRES S.A. vend au Client. « Bon de Commande » désigne la commande que le Client adresse directement et par écrit à PRODUITS DENTAIRES S.A. en vue d'acheter des Produits. « Facture Proforma » désigne le document que PRODUITS DENTAIRES S.A. envoie pour proposer les engagements tarifaires et financiers en vertu desquels PRODUITS DENTAIRES S.A. est disposé à vendre les Produits sur demande d'un Client potentiel.

**3. FACTURE PROFORMA.** Sauf convention écrite contraire, un Devis est valable 1 (un) mois. Pour pouvoir être juridiquement opposable, le Devis doit être retourné à PRODUITS DENTAIRES S.A. avant sa date d'expiration et être revêtu de la mention manuscrite « Lu et approuvé - Confirmation de Commande » ainsi que du tampon professionnel, de la date de la commande, du nom et de la signature du Client. L'acceptation de la Facture Proforma vaut acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

**4. BON DE COMMANDE.** Le Client adressera personnellement, directement et par écrit, son ou ses Bons de Commande à PRODUITS DENTAIRES S.A. en les envoyant par la poste ou par e-mail à [order@pd-dental.com](mailto:order@pd-dental.com). Pour la Suisse, le montant minimum d'un achat est de CHF 250.-, hors Suisse, le montant minimum d'un achat est CHF 800.- et EUR 800.- pour les pays de la zone Euro. PRODUITS DENTAIRES S.A. se réserve le droit de facturer des frais administratifs de CHF 50.- pour la Suisse, et de CHF 80.- (ou EUR 80.-) hors Suisse ou d'annuler tout Bon de Commande n'atteignant pas ce montant minimum. Certains Produits sont soumis à une Quantité Minimale de Commande (QMC), dans le cas où la QMC n'est pas atteinte, PRODUITS DENTAIRES S.A. se réserve la liberté d'appliquer le Prix de Vente Conseillé (PVC) en lieu et place ou d'annuler le Bon de Commande. PRODUITS DENTAIRES S.A. se réserve le droit de mettre à jour les prix sans préavis.

**5. CONFIRMATION DE COMMANDE.** Chaque Bon de Commande est soumis à l'acceptation et à la confirmation définitives de PRODUITS DENTAIRES S.A. Le Bon de Commande est réputé accepté et confirmé par PRODUITS DENTAIRES S.A. dès que la Confirmation de Commande parvient au Client. Un Bon de Commande n'est pas contraignant, sauf si PRODUITS DENTAIRES S.A. l'a confirmé par écrit.

**6. PRIX.** Le Client doit acheter les Produits aux prix indiqués par PRODUITS DENTAIRES S.A. dans la Confirmation de Commande. Les prix sont indiqués selon l'Incoterm EX WORKS (EXW) et en francs suisses (CHF) ou en euros (€) (pour les pays de la zone Euro), arrondis au 0,05 centime le plus proche et hors TVA, sauf indication contraire dans toute Confirmation de Commande. La devise utilisée dans la Confirmation de Commande prévaut sur tout autre accord. Les frais de transport, d'emballage et d'assurance (le cas échéant) sont ajoutés à la facture, dans une section distincte. Les frais de transport dépendent du volume total et de la destination de la commande. Les frais d'emballage seront estimés en fonction du nombre de colis et du fait que le produit relève ou non de la réglementation sur le Transport des Marchandises Dangereuses (DGR). En cas de légalisation de documents, PRODUITS DENTAIRES S.A. facturera des frais de traitement de CHF 40.-, qui s'ajoutent aux frais que PRODUITS DENTAIRES S.A. avancera aux Institutions Officielles Suisses. En cas d'EUR1, PRODUITS DENTAIRES S.A. facturera une taxe minimale de CHF 25.- et en cas de demande de Certificat d'Origine par le Client, PRODUITS DENTAIRES S.A. facturera une taxe maximale de CHF 50.- pour la délivrance de ce certificat par la Chambre de Commerce locale. Ces frais peuvent être majorés en fonction du montant total de la facture et du nombre de documents à certifier. Sur demande écrite du Client, ces frais peuvent figurer sur une facture séparée.

**7. TAXES.** Les prix n'incluent pas de taxes de vente, d'utilisation, sur les biens ou d'accise ou encore d'autres taxes pouvant être prélevées sur une transaction par des pouvoirs publics locaux, étatiques, fédéraux ou étrangers. Les taxes que PRODUITS DENTAIRES S.A. est tenue de prélever auprès du Client seront ajoutées à la Facture ou facturées séparément au Client. Si, avant la présentation de la Facture, le Client ne présente pas de preuves sur l'exportation des Produits, PRODUITS DENTAIRES S.A. ajoutera à la Facture la TVA Suisse au taux en vigueur.

**8. MODALITÉS DE PAIEMENT.** Sauf instruction contraire écrite, les conditions de paiement sont le paiement anticipé à partir de la date de la Confirmation de Commande. Le Client doit effectuer le paiement dans les sept (7) jours suivants la date de la Confirmation de Commande ou comme convenu par écrit au moment de la Confirmation de Commande. Sauf indication contraire, tous les paiements doivent être effectués par virement bancaire sur le compte de PRODUITS DENTAIRES S.A. Les paiements doivent en tout état de cause provenir d'un compte bancaire ouvert et détenu au nom du Client. PRODUITS DENTAIRES S.A. se réserve le droit, à sa seule discrétion, de refuser tout paiement émanant d'un compte bancaire tiers et, le cas échéant, de le reverser sur le compte d'origine, sans que cela n'emporte reconnaissance d'aucune responsabilité de sa part. Passé le délai susmentionné, le prix portera des pénalités de retard correspondant au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Suisse à son opération de refinancement la plus récente majorée de 10 points de pourcentage. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de CHF 50.- par facture non réglée à échéance sera due.

**9. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIÉTÉ.** PRODUITS DENTAIRES S.A. conserve l'entière propriété des Produits jusqu'au complet paiement du prix. En revanche, le transfert des risques (vol, perte, détérioration ou destruction) au Client s'opère lors de la livraison des Produits conformément à l'Article 10 ci-après.

**10. LIVRAISON; RESPONSABILITÉ.** La livraison des Produits au Client est effectuée selon l'Incoterm EXW PRODUITS DENTAIRES S.A. Les délais de livraison figurant sur la Confirmation de Commande ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne constituent en aucun cas un engagement de PRODUITS DENTAIRES S.A. Les frais de transport et d'acheminement des Produits sont à la charge du Client. Les dates de livraison sont susceptibles d'être révisées à tout moment pour des causes indépendantes de la volonté de PRODUITS DENTAIRES S.A. notamment, sans que cette liste soit exhaustive, la réception tardive de spécifications complètes, un incendie ou d'autres catastrophes naturelles, les pénuries de matériaux, les retards de transport, les grèves, l'incapacité des prestataires ou sous-traitants à honorer les calendriers de livraison, une guerre, une émeute ainsi que tout acte émanant du gouvernement ou de toute autorité administrative compétente (voir l'article 20, Force majeure). Tout retard ou défaut de livraison dû à ce qui précède ou à d'autres causes similaires ne peut entraîner la mise en jeu de la responsabilité de PRODUITS DENTAIRES S.A. PRODUITS DENTAIRES S.A. s'engage à faire tout son possible pour effectuer une livraison dans les délais prévus par la Confirmation de Commande. PRODUITS DENTAIRES S.A. se réserve le droit de facturer des livraisons partielles. Le retard de livraison n'entraîne pas le droit à une indemnisation par PRODUITS DENTAIRES S.A., ni l'annulation de la commande. Dès le moment de la livraison, les Produits sont sous la garde du Client qui en assume les risques, quelle qu'en soit la cause. Le Client est tenu de retirer les Produits dans un délai maximum de 10 jours suivant la notification qui lui est faite par PRODUITS DENTAIRES S.A. A l'expiration de ce délai, des frais de stockage pourront être de plein droit facturés au Client par PRODUITS DENTAIRES S.A., d'un montant correspondant à 1% du prix de la commande par semaine de retard, et ce sans mise en demeure préalable.

**11. EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES.** Le Client s'engage à enregistrer tous les Produits vendus dans son pays selon les règles et lois en vigueur dans le pays. Le cas échéant, le Client fournira à PRODUITS DENTAIRES S.A. des copies de tous les documents réglementaires émis dans le pays pour les Produits enregistrés dans le pays. Le Client supportera tous les frais d'enregistrement et les dépenses pour l'enregistrement des Produits dans le pays, sauf accord contraire. Le Client ne doit pas modifier l'emballage (y compris l'étiquetage) des produits. Si une modification est nécessaire pour des raisons réglementaires en vigueur dans le pays, le Client doit en informer PRODUITS DENTAIRES S.A. Les modifications doivent être approuvées par PRODUITS DENTAIRES S.A. avant que le Produit ne soit vendu dans le pays. La seule modification ne nécessitant pas l'approbation de PRODUITS DENTAIRES S.A. est l'ajout de coordonnées du Client, pour autant qu'elle ne couvre pas ou ne modifie pas les informations figurant sur l'étiquette d'origine. Le Client doit tenir des registres de la distribution des produits afin de permettre une traçabilité complète (par lot) jusqu'au client final. Ces registres doivent pouvoir être consultés à tout moment. Le Client conserve les registres de distribution pendant une période au moins dix (10) ans et, dans le cas des dispositifs implantables, d'au moins quinze (15) ans, après la vente du dernier article d'un produit donné. Le Client expédie et stocke les produits conformément aux conditions de stockage décrites sur l'étiquette du produit. Le Client doit notifier tout incident à signaler conformément à la réglementation en vigueur dans le pays. À la réception d'un avis de sécurité de PRODUITS DENTAIRES S.A. (p. ex. rappel de produit) via le formulaire F 23 03 - FSN - Field Safety Notice, le Client doit agir promptement selon les conseils de PRODUITS DENTAIRES S.A. Pour les Clients européens concernés par les exigences de la réglementation MDR 2017/745, les présentes Conditions Générales de Vente sont liées au Contrat Qualité Distributeur, à savoir DQA - Distribution Quality Regulatory Agreement EU MDR.

**12. RETOURS DE MARCHANDISES.** Tout retour ou échange de produits ne peut être effectué qu'avec l'accord écrit préalable de PRODUITS DENTAIRES S.A.. Les Produits ne peuvent être retournés qu'en bon état et seulement si la livraison ne date pas de plus de quatre-vingt-dix (90) jours. Sauf si la responsabilité de PRODUITS DENTAIRES S.A. est engagée, les frais de retour des Produits sont à la charge du Client. Des frais correspondants à 25% de la valeur facturée des Produits retournés seront facturés pour le contrôle, le reconditionnement et le ré-étiquetage. En cas de Produits retournés en mauvais état et devant être mis au rebut, PRODUITS DENTAIRES S.A. appliquera une taxe de 100% sur la valeur facturée des Produits, à cela s'y ajoute les frais de destruction.

**13. INSPECTION ; RÉCLAMATIONS ET PROCÉDURE.** Dès réception des Produits, le Client est tenu de vérifier soigneusement leur nombre et leur état. Toutes les réclamations concernant la quantité, l'état des Produits ou tenant à un Produit manquant ou défectueux en raison de l'emballage ou de l'expédition doivent être soumises par écrit à PRODUITS DENTAIRES S.A. dans les dix (10) jours suivant leur réception. Faute d'adresser une réclamation à PRODUITS DENTAIRES S.A. selon les conditions du présent article, les réclamations concernant la quantité ou l'état des Produits, leur perte ou endommagement du fait de l'emballage ou l'expédition seront considérées comme irrécouvrables. Pour toute réclamation concernant les Produits, les étapes suivantes doivent être respectées par le Client: (i) toute réclamation doit être faite par écrit et accompagnée des Produits défectueux ainsi que des informations sur le numéro de lot, la référence de la facture, la référence du praticien (utilisateur final) et la date d'achat, (ii) si le défaut est confirmé, PRODUITS DENTAIRES S.A. remplacera gratuitement le Produit ou enverra un Avoir sous réserve que les instructions d'utilisation aient été pleinement respectées, (iii) aucune maintenance ne sera effectuée sur les Produits retournés, ils seront détruits. Avant de retourner des produits à PRODUITS DENTAIRES S.A., le Client devra suivre la procédure suivante: (i) demander la confirmation préalable du praticien (utilisateur final) que les instructions d'utilisation ont été suivies correctement, (ii) demander la référence du produit, le numéro de lot et/ou la référence de la facture et la date d'achat, (iii) retourner UNIQUEMENT la pièce défectueuse (le cas échéant), (iv) les résultats de l'investigation seront communiqués par PRODUITS DENTAIRES S.A. au Client dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception de la pièce défectueuse, ou, si elle n'est pas disponible, à compter de la date de la notification de ladite réclamation.

**14. GARANTIES ET RESPONSABILITÉ.** Sauf indication contraire, PRODUITS DENTAIRES S.A. garantit que les Produits sont exempts de tout défaut de fabrication ou de vices pendant deux (2) ans à compter de la date de livraison ou pour les Produits ayant une durée plus courte, à compter de la

TVA/MWST N° CHE-193.919.457  
BANK: UBS SA, CH-1800 Vevey, SWIFT (Bic) N: UBS WCH ZH 80A  
CHF IBAN Code CH07 0024 3243 6636 2901 J  
EURO IBAN Code CH30 0024 3243 6636 2960 A

proud member of





# Terms of Sale Conditions Générales de Vente

F 07 01 – ToS  
Version 02

**15. NOTIFICATION OF DEFECT; REMEDY.** If Buyer notifies PRODUITS DENTAIRE S.A. in writing within two (2) years upon receipt or before the expiry date of the Product shelf life if shelf life is shorter than any Product is defective in title, material or workmanship, PRODUITS DENTAIRE S.A. shall be entitled to inspect such Products and confirm the existence of a defect. If required by PRODUITS DENTAIRE S.A., Buyer shall ship such defective Products to PRODUITS DENTAIRE S.A. at Buyer's expense. Upon inspection and confirmation of such defect by PRODUITS DENTAIRE S.A., PRODUITS DENTAIRE S.A. shall either, at PRODUITS DENTAIRE S.A.'s option, (i) repair or replace the defective Product, or (ii) reduce or refund the purchase price to Buyer. PRODUITS DENTAIRE S.A. shall bear the expense of shipping any repaired or replaced Products to Buyer. The foregoing is Buyer's sole and exclusive remedy in the event of such a defect.

**16. BUYER'S REPAIR.** Notwithstanding any provision of Section 15 to the contrary, Buyer may repair any defective Product received from PRODUITS DENTAIRE S.A. only upon prior written approval by PRODUITS DENTAIRE S.A.. In the event that PRODUITS DENTAIRE S.A. grants prior approval, PRODUITS DENTAIRE S.A. shall reimburse Buyer only for the direct costs related to such repair. In no event shall PRODUITS DENTAIRE S.A. be responsible for any special, consequential, incidental, administrative, or customization costs associated with such repair by Buyer.

**17. SAMPLES OR PROTOTYPES.** If any Product is designated by PRODUITS DENTAIRE S.A. as a "sample" or "prototype", Buyer expressly agrees to use such Product for evaluation purposes only. The provisions of Sections 14, 15 or 16 hereof shall not apply to such Products and Buyer agrees to accept such Product without any warranty, replacement, repair or other obligations imposed hereunder on PRODUITS DENTAIRE S.A. regarding such Products.

**18. PROPERTY RIGHTS.** PRODUITS DENTAIRE S.A. retains all property rights in and to all designs, engineering details, improvements and other data pertaining to any Product or part of any Product and to all rights of discovery, invention, patent, copyright or trademark rights arising out of work done for Buyer. Buyer expressly agrees that it will not assert any property rights therein, except the rights for itself and subsequent owners to use the Products. Any drawings or other information provided to Buyer by PRODUITS DENTAIRE S.A. are intended solely for the confidential use by Buyer, shall remain the property of PRODUITS DENTAIRE S.A., and shall not be used to the detriment of PRODUITS DENTAIRE S.A.'s competitive position. PRODUITS DENTAIRE S.A. reserves the right to make subsequent improvements and changes in design to its Products without imposing any obligation to make such changes or improvements to the Products sold to Buyer.

**19. INDEMNIFICATION.** Buyer agrees to indemnify and hold PRODUITS DENTAIRE S.A. harmless from any and all liability, loss or damages which PRODUITS DENTAIRE S.A. may suffer from as a result of claims, demands, costs or judgments made against PRODUITS DENTAIRE S.A. arising out of any use whatsoever of any Product which are based upon or result from (i) any alteration or modification of the Product by Buyer or Buyer's officers, agents or employees; (ii) the failure of Buyer or Buyer's officers, agents or employees to follow manufacturer's instructions, warnings or recommendations which are communicated by PRODUITS DENTAIRE S.A. to Buyer in any form before, during or after the time of sale of the Product; (iii) the failure of Buyer or Buyer's officers, agents or employees to comply with federal, state or local laws or regulations applicable to the use of any Product; or (iv) the failure of Buyer or Buyer's officers, agents or employees to properly train and instruct anyone using any Product.

**20. FORCE MAJEURE.** Neither Party shall be held liable for any failure or delay in performing any obligation under these Terms of Sale if such failure or delay is due to an event beyond the reasonable control of the affected Party ("Force Majeure Event"). Force Majeure Events may include, but are not limited to: natural disasters (e.g., earthquakes, floods, storms); acts of God; epidemics, pandemics, or public health emergencies; acts of war, armed conflict, terrorism, or civil unrest; governmental actions, embargoes, or restrictions; labor disputes, strikes, or lockouts (excluding disputes involving the Party claiming Force Majeure); failures or disruptions in transportation, energy supply, or telecommunications systems; and any other event that could not have been foreseen or mitigated by reasonable diligence. The affected Party must notify the other Party in writing without undue delay, providing a description of the Force Majeure Event, the anticipated impact on the affected Party's performance, and an estimate of the duration of the Force Majeure Event, where possible. The affected Party's obligations under these Terms and Conditions of Sale shall be suspended to the extent and for the duration of the Force Majeure Event. The affected Party shall use reasonable efforts to mitigate the effects of the Force Majeure Event and resume performance as soon as possible. If the Force Majeure Event continues for more than 90 days, either Party may terminate these Terms and Conditions of Sale by providing written notice to the other Party. In such a case, neither Party shall be liable for damages arising from the termination, except for obligations accrued prior to the Force Majeure Event. Force Majeure does not excuse any obligation to pay amounts due under these Terms and Conditions of Sale unless the payment itself is directly prevented by the Force Majeure Event. Claims of Force Majeure shall not apply retroactively to obligations already due prior to the Force Majeure Event. This Force Majeure Clause shall be governed and interpreted in accordance with Swiss law.

**21. DATA PROTECTION.** PRODUITS DENTAIRE S.A. complies with all the obligations imposed on a controller under the Data Protection Legislation and ensures that all the required consents and opinions of its Buyers have been obtained and that the individuals concerned have been properly informed. PRODUITS DENTAIRE S.A. respects the privacy of its Buyers and is committed to ensure that all information it collects that allows the Buyer to be identified, is considered Confidential Information. The Confidential Information collected is processed by PRODUITS DENTAIRE S.A., which is responsible for processing the requests and orders. The collection of Buyers' information is essential for the sale of the Products. PRODUITS DENTAIRE S.A. keeps the shared personal data confidential and allows access to employees, contractors, and professional advisers subject to confidentiality obligations at least as onerous than those imposed herein. PRODUITS DENTAIRE S.A. does not transfer any personal data outside of Switzerland, the European Economic Area or the UK unless the party transferring ensures that (i) the transfer is to a country approved by the European Commission as providing adequate protection under Article 45 of the GDPR; or (ii) there are appropriate safeguards in place; or (iii) one of the derogations for specific situations in Article 49 GDPR apply to the transfer. PRODUITS DENTAIRE S.A. deletes the personal data collected when it is no longer needed or relevant to pursue the purposes they are collected for. In accordance with the European Regulation on the protection of personal data EU 2016/679 (RGPD), Buyer may exercise its right to access, rectify, erase, request a limitation of the processing, oppose, or request the portability of the data concerning it by contacting: [info@pd-dental.com](mailto:info@pd-dental.com).

**22. SEVERABILITY.** The invalidity or unenforceability of any provision or term hereof shall not affect in any way the remainder of the provisions or terms hereof.

**23. DISPUTE RESOLUTION.** Any dispute arising between PRODUITS DENTAIRE S.A. and Buyer relating to any Product purchased by Buyer shall be governed in accordance with the laws of Switzerland without giving effect to principles of conflicts of laws. Buyer and PRODUITS DENTAIRE S.A. consent to the exclusive jurisdiction and venue of the competent commercial court of Vevey, Switzerland.

date de la livraison jusqu'à leur date de péremption. La garantie ne jouera pas pour les Produits ayant fait l'objet d'un usage anormal ou contraire à leur destination ou aux conditions d'utilisations, pour les Produits ayant été modifiés sans l'accord expressé de PRODUITS DENTAIRE S.A., étant présumés ou ayant fait l'objet de conditions de stockage, d'installation ou de manipulation inappropriées. PRODUITS DENTAIRE S.A. n'accorde aucune autre garantie que celle énoncée par le présent Article 14. PRODUITS DENTAIRE S.A. décline donc toute garantie implicite de qualité, qualité marchande, d'adéquation à usage particulier ou de non-contrefaçon. PRODUITS DENTAIRE S.A. ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages de toute nature, directs ou indirects subis (i) du fait que le Client se soit fié à une recommandation ou instruction particulière ou technique fournie par PRODUITS DENTAIRE S.A. concernant un Produit, (ii) du fait que le Client se soit fié à une information reproduite dans une publicité d'un Produit de PRODUITS DENTAIRE S.A. ou (iii) des frais d'acquisition de produits de remplacement engagés par le Client ou de tout dommages particuliers, consécutifs ou accessoires dus à une violation de la garantie.

**15. NOTIFICATION DE DÉFAUT.** Si, le Client signale à PRODUITS DENTAIRE S.A. par écrit, dans les deux (2) ans suivant la livraison des Produits ou pour les Produits ayant une durée de vie plus courte avant leur date de péremption, qu'un Produit présente un défaut, PRODUITS DENTAIRE S.A. se donne le droit de soumettre les Produits à un examen afin de déterminer l'existence du défaut. PRODUITS DENTAIRE S.A. peut exiger du Client de lui renvoyer les Produits déclarés défectueux, et ce à ses frais. A l'issue de l'examen et sur confirmation de l'existence du défaut par PRODUITS DENTAIRE S.A., PRODUITS DENTAIRE S.A. pourra, à la discrétion de PRODUITS DENTAIRE S.A., (i) réparer ou remplacer le Produit défectueux ou (ii) réduire le prix d'achat ou le rembourser au Client. PRODUITS DENTAIRE S.A. prend en charge les frais d'expédition au Client des Produits réparés ou remplacés. Les dispositions qui précèdent constituent le seul et unique recours du Client en présence d'un tel défaut.

**16. RÉPARATION EFFECTUÉE PAR LE CLIENT.** Nonobstant toute disposition contraire de l'Article 15, le Client ne peut réparer un Produit que si PRODUITS DENTAIRE S.A. y consent préalablement et par écrit. Dans l'hypothèse où PRODUITS DENTAIRE S.A. donne son accord préalable, PRODUITS DENTAIRE S.A. ne doit rembourser au Client que les coûts directs liés à cette réparation. En aucun cas, PRODUITS DENTAIRE S.A. n'est responsable des coûts spéciaux, indirects, accessoires, administratifs ou d'adaptation en lien avec la réparation effectuée par le Client.

**17. ÉCHANTILLONS OU PROTOTYPES.** Lorsqu'un produit est qualifié par PRODUITS DENTAIRE S.A. d'« échantillon » ou de « prototype », le Client s'engage à n'utiliser ce produit qu'à des fins d'analyse. Les dispositions des Articles 14, 15 ou 16 des présentes Conditions Générales de Vente ne sont pas applicables aux échantillons ou prototypes et le Client accepte en reconnaissant expressément qu'aucune obligation de garantie, de remplacement, de réparation ou toute autre obligation à la charge de PRODUITS DENTAIRE S.A. prévue par les présentes Conditions Générales de Vente ne s'applique.

**18. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.** PRODUITS DENTAIRE S.A. conserve la pleine et entière propriété des inventions, conceptions, des détails techniques, améliorations et des autres données relatives à tout Produit, ou partie d'un Produit, ainsi que de tous les droits de propriété intellectuelle et industriels attachés aux Produits notamment les brevets, demande de brevets, secrets de fabrication, droits d'auteur, ou marque déposée dans le cadre des travaux réalisés pour le Client. Le Client entend expressément qu'il ne fera valoir aucun droit de propriété à cet égard, à l'exception de son droit d'utiliser les Produits pour lui-même et les propriétaires lui succédant. Tout dessin ou information communiqués au Client par PRODUITS DENTAIRE S.A. ne peuvent être utilisés à aucune autre fin que celle prévue par les présentes Conditions Générales de Vente et demeurent la propriété exclusive de PRODUITS DENTAIRE S.A.. Le Client s'interdit de les utiliser de façon déloyale ou de manière à concurrencer PRODUITS DENTAIRE S.A.. PRODUITS DENTAIRE S.A. se réserve le droit d'apporter des améliorations ultérieures et des changements de conception à ses Produits sans être obligatoirement tenu d'apporter ces améliorations ou changements aux Produits vendus au Client.

**19. OBLIGATIONS DU CLIENT.** Le Client garantit PRODUITS DENTAIRE S.A. contre toute mise en jeu de sa responsabilité, de toute perte ou de dommage qu'elle pourrait subir du fait de réclamation, mises en demeure ou décisions judiciaires prise à son encontre en raison de l'utilisation d'un Produit, quel qu'il soit, et ayant pour fondement (i) l'altération ou la modification du Produit par le Client, ses dirigeants, ses employés, ses mandataires; (ii) le non-respect par le Client, ses dirigeants, ses employés, ses mandataires des instructions, avertissements ou recommandations du fabricant communiqués au Client par PRODUITS DENTAIRE S.A., sous quelque support que ce soit, pendant ou après la vente du Produit; (iii) le non-respect par le Client, ses dirigeants, ses employés, ses mandataires des lois, directives ou réglementations applicables à l'utilisation d'un Produit; ou (iv) le fait, pour le Client, ses dirigeants, ses employés, ses mandataires de ne pas former et donner les instructions adéquates à toute personne utilisant un Produit.

**20. FORCE MAJEURE.** Aucune des Parties ne pourra être tenue responsable de tout manquement ou retard dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations au titre des présentes Conditions Générales de Vente si ce manquement ou ce retard résulte d'un événement échappant au contrôle raisonnable de la Partie affectée (« Cas de Force Majeure »). Les Cas de Force Majeure peuvent inclure, sans s'y limiter : les catastrophes naturelles (par exemple, tremblements de terre, inondations, tempêtes); les cas fortuits ou faits de la nature; les épidémies, pandémies ou urgences de santé publique; les actes de guerre, conflits armés, actes de terrorisme ou troubles civils; les actions gouvernementales, embargos ou restrictions; les conflits du travail, grèves ou lockout (à l'exclusion des conflits impliquant la Partie impliquant la Force Majeure); les défaillances ou perturbations des systèmes de transport, d'approvisionnement en énergie ou de télécommunications; et tout autre événement qui n'aurait pas pu être raisonnablement prévu ou évité par une diligence raisonnable. La Partie affectée doit notifier l'autre Partie par écrit dans les meilleurs délais injustifiés, en fournissant : une description de l'Événement de Force Majeure; l'impact anticipé sur l'exécution des obligations de la Partie affectée; et une estimation de la durée de l'Événement de Force Majeure, dans la mesure du possible. Les obligations de la Partie affectée au titre des présentes Conditions Générales de Vente seront suspendues dans la mesure et pendant la durée de l'Événement de Force Majeure. La Partie affectée devra déployer des efforts raisonnables afin d'atténuer les effets de l'Événement de Force Majeure et de reprendre l'exécution dès que possible. Si l'Événement de Force Majeure se prolonge pendant plus de 90 jours, chaque Partie pourra résilier les présentes Conditions Générales de Vente moyennant notification écrite adressée à l'autre Partie. Dans ce cas, aucune Partie ne pourra être tenue responsable des dommages résultant de cette résiliation, à l'exception des obligations nées avant la survenance de l'Événement de Force Majeure. La Force Majeure n'exonère pas de l'obligation de payer les sommes dues au titre des présentes Conditions Générales de Vente, sauf si le paiement lui-même est directement empêché par l'Événement de Force Majeure. Les cas de Force Majeure ne s'appliquent pas rétroactivement aux obligations déjà exigibles avant la survenance de l'Événement de Force Majeure. La présente clause de Force Majeure est régie et interprétée conformément au droit suisse.

**21. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES.** PRODUITS DENTAIRE S.A. s'engage à traiter l'ensemble des données à caractère personnel en conformité avec les réglementations en vigueur relatives au traitement de ces données et à la protection de la vie privée. PRODUITS DENTAIRE S.A. s'engage à respecter l'ensemble des obligations lui incombant en sa qualité de responsable de traitement. PRODUITS DENTAIRE S.A. veille à procéder à l'information des personnes concernées et à obtenir les consentements requis conformément à la réglementation. PRODUITS DENTAIRE S.A. respecte la vie privée de ses Clients et veille à ce que toutes les informations qu'elle recueille et qui permettent d'identifier le Client soient considérées comme des Informations confidentielles. Les Informations confidentielles recueillies sont traitées par PRODUITS DENTAIRE S.A., qui est chargé d'assurer le traitement des demandes et des commandes. La collecte d'informations sur les Clients est indispensable à la vente de Produits. PRODUITS DENTAIRE S.A. respecte la confidentialité des données personnelles partagées et accorde un accès à ses salariés, prestataires et conseillers professionnels, sous réserve d'obligations de confidentialité au moins aussi contraignantes que celles qui sont imposées par les présentes. PRODUITS DENTAIRE S.A. ne transfère aucune donnée personnelle en dehors de la Suisse, de l'Espace économique européen ou du Royaume-Uni, sauf si la partie réalisant le transfert s'assure (i) que le transfert est effectué vers un pays approuvé par la Commission européenne car il offre un niveau de protection adéquat prévu par l'article 45 du RGPD, (ii) que des garanties appropriées sont en vigueur, ou (iii) qu'une des dérogations pour situations particulières visées par l'article 49 du RGPD s'applique au transfert. PRODUITS DENTAIRE S.A. supprime les données personnelles recueillies qui ne sont plus nécessaires ou pertinentes pour poursuivre les objectifs pour lesquels elles ont été collectées. Conformément au Règlement européen sur la protection des données personnelles n°2016/679 (RGPD) le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification, de suppression, de demande d'une limitation du traitement, d'opposition ou de demande sur la portabilité des données le concernant en adressant un e-mail à : [info@pd-dental.com](mailto:info@pd-dental.com).

**22. DIVISIBILITÉ.** La nullité ou l'impossibilité d'une disposition ou modalité des présentes Conditions Générales de Vente n'affectera en aucune façon le reste des dispositions ou des termes des présentes Conditions Générales de Vente.

**23. RÉSOLUTION DES LITIGES.** Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises à la loi Suisse. Tout différend ou litige entre le Client et PRODUITS DENTAIRE S.A. relèvera de la compétence exclusive du tribunal de commerce compétent de Vevey, Suisse.